

061.22:718:65(060.51)(71)

91-368

516

Boekmanstichting-Bibliotheek
Herengracht 415 - 1017 BP Amsterdam
Tel. 243739

**THE CANADA COUNCIL
MANDATE, STRUCTURE, PROGRAMS &
ADMINISTRATION**

A Summary



**Research & Evaluation
The Canada Council
Dec. 7, 1982**

**THE CANADA COUNCIL
MANDATE, STRUCTURE, PROGRAMS &
ADMINISTRATION**

A Summary

Table of Contents

	Page
Introduction	1
MANDATE	
The Canada Council	2
The Canadian Commission for UNESCO	3
STRUCTURE	
The Council	4
The Director & Associate Director	4
The Advisory Arts Panel	4
The Secretary	5
The Treasurer	5
The Arts Division	5
The Administration Division	5
PROGRAMS	
Awards Service	6
Dance Section	7
Explorations	7
Media Arts Section	8
Music Section	9
Theatre Section	9
Touring Office	10
Visual Arts Section	10
Writing & Publications Section	11
ADMINISTRATION	
Central Registry	13
Finance Section	13
Information Systems Section	13
Office Services Section	13
Personnel Section	13
Reproduction Centre	14
Research & Evaluation Section	14

THE CANADA COUNCIL

Introduction

0.01 This Summary is intended to provide an overview of the mandate, structure, programs and administration of the Canada Council. Paragraphs have been numbered to facilitate comparison of English and French language editions and to assist readers in formulating questions concerning the mandate, structure, programs and administration of the Canada Council.

0.02 The Summary is divided into four sections excluding this Introduction. The first provides a review of the mandate of the Canada Council as described in the Canada Council Act. The second section provides a review of the current organizational structure of the Canada Council. The third section provides a review of Canada Council programs of grants and services in support to the arts. The fourth section provides a review of the administrative activities of the Canada Council.

0.03 Readers requiring information concerning the changing historical nature of Canada Council's programs in support to the arts should refer to the twenty-five Annual Reports issued by the Canada Council since its creation in 1957. Readers requiring statistical evidence concerning Canada Council's support to the arts should refer to Trends in Canada Council Support to the Arts published by the Research & Evaluation Section of Canada Council.

0.04 Questions concerning the mandate, structure, programs and administration of the Canada Council should be addressed to:

David Bartlett
Secretary
Canada Council

255 Albert St.
Post Office Box 1047
Ottawa, Ontario
K1P 5V8

Toll Free: 1(800) 267-8282
Ottawa: 237-3400

Section I

MANDATE

The Canada Council

1.01 The Canada Council was created by the Parliament of Canada in 1957 (Canada Council Act, 1957, RSC 1970 c-2, as amended). The mandate of the Canada Council (Section 8(1) of the Act) is "to foster and promote the study and enjoyment of, and the production of works, in the arts and, in particular, but without limiting the generality of the foregoing, the Council may, in furtherance of its objects:

- (a) assist, co-operate with and enlist the aid of organizations, the objects of which are similar to any of the objects of the Council;
- (b) provide, through appropriate organizations or otherwise, for grants, scholarships or loans to persons in Canada for study or research in the arts in Canada or elsewhere or to persons in other countries for study or research in the arts in Canada;
- (c) make awards to persons in Canada for outstanding accomplishment in the arts;
- (d) arrange for and sponsor exhibitions, performances and publications of works in the arts;
- (e) exchange with other countries or organizations or persons therein knowledge and information respecting the arts; and
- (f) arrange for representation and interpretation of Canadian arts in other countries."

1.02 The arts are defined (Section 2) as "architecture, the arts of the theatre, literature, music, painting, sculpture, the graphic arts, and other similar creative and interpretative activities". Council's concerns include not only existing but also emerging new artists, audiences, arts organizations and works in the arts.

1.03 The Canada Council has adopted as its general policy objective to recognize, foster, and promote excellence in the arts. Most grants are awarded through an extensive system of competitions, juried by practising artists and other independent specialists in the disciplines involved. The principles of advertised competition and peer evaluation are integral to the decision-making process of the Council.

1.04 The Canada Council "is not an agent of Her Majesty" (Section 13). Rather, it is a statutory foundation which is deemed to be a charitable organization for purposes of the Income Tax Act. The charitable status of the Canada Council is reflected in its funding sources which include income from an initial \$50 million endowment created by Parliament in 1957, bequests and donations received by the Council since 1957, and since 1965 an annual appropriation authorized by the Parliament of Canada.

1.05 Until 1977-78 the Canada Council also had a mandate to foster and promote the social sciences and humanities in Canada. At that time the Canada Council Act was amended and responsibility for research support in the humanities and social sciences was transferred to the Social Sciences & Humanities Research Council. The Canada Council retained its responsibilities for arts support, and for the Canadian Commission for Unesco.

Section 1
MANDATE

The Canadian Commission for UNESCO

1.06 In addition to its mandate to foster and promote the arts, the Canada Council has been assigned responsibility for the Canadian Commission for the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO) (Section 8(2), Order-in-Council PC 1957-831, and in conformity with the Constitution of UNESCO).

1.07 The Canadian Commission for UNESCO performs an advisory, liaison and information role with respect to Canadian participation in the international activities of UNESCO. The Commission is composed of representatives of non-governmental organizations, consultants from government departments and agencies, and individual Canadians. An Executive Committee, which meets five times a year, manages the affairs of the Commission. The Executive Committee is made up of representatives of the Canada Council, the Department of External Affairs, the Council of Ministers of Education and members elected by the Commission. In consultation with the Canada Council, the Executive Committee appoints a President and a Vice-President who hold the same offices for the Commission as a whole.

1.08 The Canada Council provides the budget and Secretariat of the Canadian Commission for UNESCO. The Secretariat is headed by a Secretary-General and includes five program officers, two information officers and support staff. The Secretariat organizes consultative seminars; arranges for UNESCO meetings held in Canada; helps Canadian institutions investigate subjects such as pre-school education, life-long learning, adult literacy, anti-drug campaigns, popularization of science, biosphere reserves, water conservation strategies, world heritage sites, multiculturalism and international understanding; and facilitates the contribution of Canadian experts to international UNESCO programs. It also publishes a quarterly news bulletin, a press review, a film catalogue and occasional documentary and research papers.

Section 2

STRUCTURE

The Council

2.01 Canada Council is made up of a Chairman, a Vice-Chairman and nineteen other members appointed by the Governor in Council (Section 3). Members are appointed for three-year terms and are drawn from all regions of the country. Members, in plenary, exercise final authority and responsibility for Canada Council's policies, programs and procedures. The Council generally meets four times a year in Ottawa. Between meetings, an Executive Committee exercises authority.

2.02 The Canada Council is advised by an Investment Committee responsible for making, managing and disposing of investments from the Canada Council endowment. The Investment Committee consists of three persons appointed by the Governor in Council, the Chairman of the Council, and a Council member designated by the Canada Council (Section 18).

2.03 The Canada Council reports to Parliament through a member of the Privy Council for Canada designated by the Governor in Council, currently the Minister of Communications (Section 23). Canada Council's financial accounts are audited by the Auditor General of Canada and reported annually to Parliament (Section 22).

The Director & Associate Director

2.04 Canada Council policies, programs and procedures are implemented by a staff headed by a Director and an Associate Director appointed by and holding office at the pleasure of the Governor in Council (Section 5). All the other staff members are appointed by authority of the Council, normally delegated to the Director who is the Chief Executive Officer.

The Advisory Arts Panel

2.05 The Canada Council appoints an Advisory Arts Panel (AAP) composed of approximately forty members selected from all regions of the country who are generally representative of the various artistic disciplines supported by the Council. The Panel advises the Canada Council on the general direction of support to the arts, including assessment of existing policies and programs as well as recommendations concerning new policies and programs. Committees of the Panel in each arts discipline monitor the composition of juries and the results of competitions. Recommendations of the AAP and the committees are presented to the Council at its quarterly meetings.

2.06 The Canada Council also relies on the advice and co-operation of individual artists and other arts professionals who are consulted individually and collectively in juries and selection committees. Several hundred such specialist advisers are involved in the adjudication system each year.

Section 2
STRUCTURE (cont'd)

The Secretary

2.07 The Secretary to the Council performs the usual functions of a corporate secretary. Accordingly, the Secretary maintains the minutes and other records of the Council and its committees; arranges Council and committee meetings; provides briefings; provides other services required by the Chairman and Council members; co-ordinates parliamentary questions and returns; and deals with requests under the Access to Information Act and Privacy Act.

2.08 The Secretary is also responsible for the Communications Service and the Translation & Terminology Service of the Canada Council. The Communications Service is responsible for media and public relations, publications, library, special events and associated activities. The Translation & Terminology Service is responsible for translation, technical advice on linguistic questions, administration of the Official Languages Act and associated activities.

The Treasurer

2.09 The Treasurer carries out the normal duties and responsibilities of a corporate treasurer. In addition, he is responsible for the management of the Administration Division (see paragraph 2.11 below and Section 4).

The Arts Division

2.10 The Arts Division is responsible for assessing and recommending applications for support to individual artists and arts organizations. The Division currently consists of nine sections including the Awards Service, Dance, Explorations, Media Arts, Music, Theatre, Touring Office, Visual Arts (including the Art Bank), and Writing and Publications.

The Administration Division

2.11 Under the direction of the Treasurer, the Administration Division is responsible for receiving, processing and recording grant applications and for the conduct of the administrative business of the Council. Currently the division is composed of seven sections including Central Registry, Finance, Information Systems, Office Services, Personnel, Reproduction, and Research & Evaluation.

Section 3

PROGRAMS

3.01 The Canada Council operates a wide-range of grant programs and special services of support to individual artists and art organizations. Grants and services are provided by the Arts Division.

The Awards Service

3.02 The Awards Service is responsible for programs in support of individual artists. Grants are provided to professional Canadian artists for creative activity or for the improvement of their skills. Grants are available in architecture, arts administration, arts criticism, creative writing, dance, film, multidisciplinary work and performance art, music, photography, theatre, video and the visual arts. Applicants must be Canadian citizens or landed immigrants who have been resident in Canada for at least five years. The Service operates five distinct programs of support to individual artists including:

Arts Grants "A" awarded to senior artists to cover living expenses during the conduct of an approved work program;

Arts Grants "B" awarded to developing artists to cover living expenses during the conduct of an approved work program;

Short-Term Grants awarded to artists to cover living expenses for a maximum of three months during the conduct of approved work projects;

Project Cost Grants awarded to artists to cover the costs of goods and services necessary for completion of a specific project, but not for living expenses;

Travel Grants awarded to artists to attend special events important to professional career development.

3.03 The Awards Service is also responsible for a program of Grants for International Representation (GRIPE). GRIPE grants cover travel expenses of Canadians serving as senior officers or board members of international non-governmental arts organizations.

3.04 The Awards Service also administers, on behalf of the Department of External Affairs, a program which allows Canadian schools and cultural organizations to bring foreign artists of exceptional talent to Canada to teach creative or interpretive arts. As well, the Awards Service supports three studios at the Cite internationale des arts in Paris which are available to Canadian visual artists and musicians.

Section 3
PROGRAMS (cont'd)

The Dance Section

3.05 Programs administered through the Dance Section support professional Canadian dance companies, organizations and associations in ballet, modern and experimental dance. These programs include:

Grants to Dance Companies including operating grants to support an organization's annual activities, and project grants for specific projects.

Grants for Choreographic Workshops in support to dance companies receiving operating grants for the development of choreographers, generally from the ranks of the company's dancers.

Grants to Independent Choreographers who work outside established dance companies but who work on a continuous basis and hold regular public performances of their work.

Grants to Dance Schools including operating and project grants to a limited number of schools attached to professional dance companies receiving operating grants from the Canada Council.

Grants to Service Organizations including national associations that serve and promote the interests of the professional dance community in Canada.

Aid to Dance Spaces including grants to cover choreographers' fees and/or to match the choreographers' percentage of box office.

Grants to Presenters of Independent Dancers and Choreographers to assist small-scale presenters to cover the salary of an administrator or programmer and/or to publicize and promote dance events.

Communications Fund to support travel by professional personnel of dance companies and organizations within Canada in order to exchange information and consult with colleagues.

Explorations

3.06 The Explorations Program provides grants to investigate new forms of cultural expression and participation. Grants are provided to individuals or organizations for innovative projects within or outside traditional arts disciplines which contribute towards an understanding of Canada's cultural past or development of its cultural future.

3.07 Explorations grants support film scripts, craft workshops, biographies, slides and other art forms, popular writing, recordings, film, video and audio experiments, community-based cultural animation projects and local and regional histories. Applications are adjudicated by five regional committees made up of residents of the regions who can judge the potential value of each project to the region. Projects recommended by the regional committees are then assessed by a National Committee to review their potential value to the nation as a whole.

Section 3
PROGRAMS (cont'd)

The Media Arts Section

3.08 Through the Media Arts Section, the Council provides support to film, video and other media arts institutions and associations. Support is generally made to independent non-profit film-makers and video-makers, distributors and exhibitors. Programs include:

Film Production Grants to professional independent filmmakers for materials, salaries, equipment rental and other costs associated with non-profit film projects.

Grants to Film Organizations to stimulate independent non-profit film production, distribution and exhibition. Grants cover operating costs, programming or special projects.

Film Production Cooperatives Workshop Program grants to permit professional film artists from outside a region to offer advanced workshops in screenwriting, directing, cinematography, sound, editing, etc. for 3 to 5 days.

Independent Short Film Showcase grants awarded through an annual competition and intended to support distribution of winning films to commercial exhibitors. The Showcase is intended to promote knowledge and appreciation of Canadian independent artistic short film productions; to support quality short film programming in commercial theatres; and to encourage the production of independent non-profit Canadian creative short films. The program is funded by the Canada Council and administered by the Academy of Canadian Cinema.

Special Film Project grants to support professional non-profit film organizations and service groups in special projects such as film programs, workshops or publications.

Communications Fund (Film) to support travel of professional personnel of non-profit film companies and organizations within North America in order to exchange information and consult with colleagues.

Grants to Video Organizations to stimulate independent video activity by professional non-profit organizations active in video production, post-production, distribution and exhibition. Grants cover part of an organization's operating costs, programming or special projects.

Special Video Project grants to support special one-time activity by non-profit video organizations and service groups which do not receive operating grants from the Council.

Canada Council Videotape and Equipment Fund used to build up a library of well produced Canadian videotapes for use by the Canada Council; to provide blank videotapes for artists' use; and to circulate two color video cameras to various video groups across Canada.

Communications Fund (Video) to support travel by professional personnel of non-profit video companies and organizations within North America in order to exchange information and consult with colleagues.

Section 3
PROGRAMS (cont'd)

The Music Section

3.09 Through the Music Section, the Canada Council supports Canadian music companies, organizations and associations. Programs include:

Grants to Orchestras including operating grants to support annual activities and project grants for specific projects such as engagement of professional musicians, workshops and training of performers and conductors.

Grants to Opera Companies including operating grants in support to annual activities and project grants for specific projects such as student matinee performances, engagement of soloists, and auditions.

Grants to Other Music Groups and Organizations such as service groups, chamber ensembles, festivals and professional choirs for operations or projects including presentation of contemporary Canadian music, repertoire development, publication of bulletins, workshops or the engagement of professional artists or administrators.

Grants to Amateur Choirs towards the salaries of professional conductors, soloists, instrumentalists and workshop leaders.

Commissioning of Canadian Composer grants to cover composers' fees and copy costs of new works commissioned for public performance by Canadian music organizations.

Orchestra Managers' Training Program grants to pay living expenses of successful candidates to train with major Canadian symphony orchestras.

Aid to Recordings of Canadian Performers and Composers grants for the first or second record by Canadian performers at the beginning of their career or for recording of Canadian music. Grants are made to Canadian music producers and are intended to cover musicians' fees.

Communications Fund to support travel by professional personnel of music companies and organizations within Canada in order to exchange information and consult with colleagues.

The Theatre Section

3.10 Through the Theatre Section, the Canada Council supports professional theatre companies, organizations and associations. Programs include:

Grants to Theatre Companies, Schools and Other Institutions including operating grants to support an organization's annual activities and project grants for specific projects such as creation of new plays, theatre and playwriting workshops, commissioning dramatic scripts and hiring professional actors and directors.

Playwrights-in-Residence Program grants to allow writers to become acquainted with professional theatre companies by appointing well known Canadian writers to residencies with Canadian non-profit theatre companies.

Communications Fund to support travel by professional personnel of theatre companies and organizations within Canada in order to exchange information and consult with colleagues.

Section 3

PROGRAMS (cont'd)

The Touring Office

3.11 Through the Touring Office, the Canada Council supports touring by Canadian performing artists, the development of Canadian tour and artists' management, and tour co-ordination and promotion. The Office collaborates with provincial governments and cultural agencies in regional conferences known as "Contacts" which bring together performers, agents, and sponsors for booking sessions, workshops, and showcase performances. The Touring Office publishes numerous documents concerning Canadian performing artists, touring facilities, media contacts, tour co-ordination and sponsorship. Programs include:

Touring Grants to Canadian performing artists or groups to cover shortfalls on tours outside their region or to develop regional touring circuits; and to foreign companies to tour Canada as part of cultural exchanges.

Apprenticeship Program grants to enable successful candidates to study with professional artists' and tour managers.

Concerts Canada Program which, through Incentive and Career Development Grants, encourages development of Canadian artists' managers and development of professional Canadian classical musicians.

Festivals Program (Pilot Program) which provides grants to cover travel costs of Canadian performing artists to main events of established jazz, theatre, dance, folk music and classical music festivals outside their province.

Performing Arts Venture Capital Fund investments in theatrical, musical or dance properties produced by independent Canadian producers, or by Canadian non-profit performing arts companies.

Communications Fund to support travel by artists' managers outside their province of residence but within Canada in order to exchange information and consult with colleagues.

The Visual Arts Section

3.12 Through the Visual Arts Section, the Canada Council supports visual arts institutions and associations. Programs include:

Aid to Artist-Run Spaces including Operation and Program Assistance Grants towards operating costs and annual programs and Project Assistance Grants to support special exhibitions and programs of spaces not qualifying for Operation and Program Assistance Grants.

Aid to Public Art Galleries grants for: preparation and installation of original exhibitions; publications; and arts activities directly related to exhibitions.

Aid to Print Workshops grants to support facilities and services operated by professional artists and serving local artistic communities.

Visiting Artists Program grants to enable universities, art schools, artists' associations, galleries, museums, exhibition centres and distribution organizations to invite artists from outside their region to exchange ideas and information with local artistic communities.

Artists' Studios in New York grants to support studio space at P.S. 1, the experimental work centre of the Institute for Art and Urban Resources in New York, for use by Canadian visual artists involved in multimedia projects.

Section 3
PROGRAMS (cont'd)

The Art Bank

3.13 Within the Visual Arts Section, the Canada Council Art Bank purchases works of contemporary Canadian art and rents these works to federal government departments and agencies as well as other public institutions and non-profit organizations. The Art Bank also organizes exhibitions of its collection, and occasionally lends works for exhibitions mounted by other institutions.

3.14 The Art Bank provides various extension services, including making sets of slides available to schools and libraries at cost. The Art Bank also provides matching grants to public art galleries for the purchase of contemporary Canadian works for their permanent collections.

The Writing & Publications Section

3.15 Through the Writing & Publication Section, the Canada Council supports publishing companies, organizations and associations. Programs include:

Block Grants to Canadian publishing houses to support their annual Canadian book publishing programs.

Project Grants to support publication of specific manuscripts by Canadian publishing houses ineligible for block grants.

Translation Grants to Canadian publishers for translation of works by Canadian authors from one official language to another or, in poetry, fiction, drama and children's literature, from a language other than English or French to either official language, and to professional theatre companies for the translation of Canadian plays for stage production.

International Translation Grants for the translation of works by Canadian writers into languages other than French or English for publication abroad.

Aid to Periodicals including grants in support of periodicals that serve as outlets for writers of fiction, poetry, drama and literary criticism or that report on the visual arts and performing arts in Canada.

Book Purchase and Donation Program, which provides for the purchase of kits of Canadian books from Canadian publishing houses for distribution, free of charge, in Canada and abroad. The Canada Council distributes books within Canada to organizations such as senior citizens' clubs, community libraries, hospitals, prisons and remote school districts. Recipients must make books available to the public. External Affairs distributes the book kits abroad to embassies, high commissions and consulates.

Promotion and Distribution of Canadian Books and Periodicals grants to support writing and publishing associations involved in collaborative projects for promoting and distributing Canadian magazines and books.

Promotion Tours by Authors grants to support promotional tours by Canadian authors conducted by Canadian publishing houses.

Public Readings by Canadian Writers grants to assist organizations such as art galleries, community centres, libraries and post-secondary institutions to invite Canadian writers of fiction, poetry, drama, non-fiction and children's literature to give public readings of their work.

Section 3
PROGRAMS (cont'd)

The Writing & Publications Section (cont'd)

Public Readings by Canadian Writers in the United States grants to assist host organizations in the United States to invite Canadian writers of fiction, poetry, drama, non-fiction and children's literature to give public readings of their works.

National Book Festival grants and services to support an annual nation-wide, week-long promotion and celebration of Canadian books and periodicals. Events are planned and organized by local groups, municipalities, provincial governments, schools, libraries, book stores and clubs. Regional committees submit projects for Council approval and support.

Grants to National Associations of Writers, Book Publishers and Periodical Publishers to support national professional associations of Canadian poets, playwrights and fiction writers and Canadian book or periodical publishers to cover operating expenses, special projects, annual meetings and conferences.

Short-Term Writer-in-Residence Program grants to assist writers spend 4 to 10 days in a community for formal and informal discussions with residents, and to provide interviews, speeches, public readings, etc.

Writer-in-Residence Program grants to support the appointment of writers-in-residence at Canadian post-secondary institutions and other public organizations. During the residency a writer must pursue a specific writing project. He or she cannot teach but rather takes up residence in the community to consult with writers and students and participate in workshops and seminars.

Canada-Scotland Writers-in-Residence Exchange, co-sponsored by the Canada Council and the Scottish Arts Council, offers a writer-in-residence position to a Canadian writer at a Scottish university and a Scottish writer at a Canadian university for one academic year. The Canada Council provides return airfare for the Canadian writer and his or her dependents and a stipend for the Scottish writer.

Canada-Wales Writers' Exchange (Program temporarily suspended), co-sponsored by the Canada Council and the Welsh Academy of Writers, offers Canadian and Welsh writers exchange visits for seminars, public readings and meetings. The Canada Council provides return airfare for Canadian writers, contributes towards the cost of public readings by the Welsh writers and covers certain hospitality costs incurred by Canadian host organizations.

Canada-Switzerland Literary Prize of \$2,500 is awarded each year by the Canada Council and the Swiss Fondation Pro Helvitia. The prize is given in alternate years to a Swiss writer and a Canadian writer for a work published in French during the preceding years.

Governor General's Literary Awards of \$5,000 presented each year to authors of the best English-language and French-language works in poetry, drama, fiction, and non-fiction.

Translation Prizes of \$5,000 awarded each year to the best translations of Canadian books, one from French to English and one from English to French, published during the preceding year.

Children's Literature Prizes of \$5,000 to Canadian writers and illustrators of the best English and French books for young people.

Section 4
ADMINISTRATION

4.01 The Administration Division of the Canada Council is made up of seven sections: Central Registry, Finance, Information Systems, Office Services, Personnel, Reproduction and Research & Evaluation.

Central Registry

4.02 The Central Registry is responsible for records management services at the Canada Council. It maintains all Canada Council records according to a subject file classification system and a grant application classification system. Central Registry is also responsible for storage of dormant Canada Council records and provides liaison with the Public Archives of Canada concerning transfer, storage and retrieval of records.

The Finance Section

4.03 The Finance Section is responsible for Canada Council's financial records and administers Council's investment portfolio with the guidance of the Investment Committee (paragraph 2.02 above). The section prepares quarterly investment reports and annual financial statements. The section also prepares Canada Council's annual budget and program estimates and quarterly financial status reports concerning Council's financial operations.

The Information Systems Section

4.04 Information Systems Section is responsible for Canada Council's computer services including system development; feasibility studies of alternative computer applications; design, development and operation of Council's computer system; and computer analysis of administrative operations and procedures to improve the cost-effectiveness of Canada Council operations.

4.05 Computer applications include Accounting and Budget Control Systems; the Arts Awards System of grant applications by individual artists; Canada Council's Mailing Lists; the Art Bank Inventory System for the management and cataloguing of Art Bank holdings; preparation and photo-composition of the Supplement to Canada Council's Annual Report; Word Processing and Photo-composition Services; a Personnel Information System; and a Fixed Assets Control System.

The Office Services Section

4.06 The Office Services Section is responsible for all office services including purchase and maintenance of furnishings, equipment and machinery, telecommunications, travelling arrangements, office layout and conference and boardroom arrangements. Office Services is also responsible for the Council's storeroom, mailroom and messenger services.

The Personnel Section

4.07 The Personnel Section is responsible for job vacancy advertising, interviewing, staffing, job classification, personnel evaluation, maintenance of personnel files and records and all other relevant personnel matters.

Section 4
ADMINISTRATION (cont'd)

The Reproduction Section

4.08 The Reproduction Centre prints reports and documents required by other Council services, and under contract provides similar services to the Social Sciences and Humanities Research Council.

The Research & Evaluation Section

4.09 The Research and Evaluation Section is responsible for statistical monitoring of Canada Council's operations; evaluation of the impact of Council's policies and programs; identification and satisfaction of research needs; feasibility studies of new policies and programs; and special research studies conducted or commissioned by the Canada Council.

4.10 The Section collects and compiles statistics concerning: grants and services provided by the Canada Council; administrative costs associated with the provision of grants and services; the status of Council clients including the activities, revenues and expenditure of arts organizations receiving support from the Council, the socio-economic status of individual artists and the arts audience; and financial and other support provided to the arts by the public, private and philanthropic sectors of the Canadian economy.

**LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA
MANDAT, STRUCTURE, PROGRAMMES ET
ADMINISTRATION**

Aperçu



**Recherche et Évaluation
Conseil des Arts du Canada
7 décembre 1982**

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA
MANDAT, STRUCTURE, PROGRAMMES ET
ADMINISTRATION

Aperçu

Table des matières

	Page
Introduction	1
MANDAT	
Le Conseil des Arts du Canada	2
La Commission canadienne pour l'Unesco	3
STRUCTURE	
Le Conseil	4
Le directeur et le directeur associé	4
La Commission consultative des Arts	4
Le secrétaire	5
Le trésorier	5
La Division des arts	5
La Division de l'administration	5
PROGRAMMES	
Service des bourses	6
Danse	6
Explorations	7
Arts-médias	8
Musique	9
Théâtre	9
Office des tournées	10
Arts visuels	10
Lettres et édition	11
ADMINISTRATION	
Le Fichier central	14
Le Service des finances	14
Le Service d'informatique	14
Le Service intérieur	14
Le Service du personnel	15
Le Service de reprographie	15
Le Service de recherche et d'évaluation	15

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Introduction

0.01 Voici un aperçu du mandat, de la structure, des programmes et de l'administration du Conseil des Arts du Canada. Les paragraphes sont numérotés pour faciliter le rapprochement des versions française et anglaise et rendre la tâche plus facile aux lecteurs qui auraient des questions concernant le contenu de la présente publication.

0.02 Le présent document est divisé en quatre parties: la première porte sur le mandat du Conseil comme le définit la Loi sur le Conseil des Arts du Canada; la deuxième, sur l'actuelle structure du Conseil; la troisième, sur les programmes et services offerts aux artistes et organismes artistiques, et la quatrième, sur les services administratifs du Conseil.

0.03 Les personnes qui voudraient se renseigner sur les changements apportés au fil des ans aux programmes du Conseil peuvent consulter les 25 Rapports annuels publiés par le Conseil depuis sa création, en 1957. Pour des statistiques sur l'aide du Conseil aux arts, on peut lire Évolution de l'aide aux arts, du Service de recherche et d'évaluation du Conseil.

0.04 Pour plus de renseignements sur le mandat, la structure, les programmes et l'administration du Conseil, écrire à l'adresse suivante:

Monsieur David Bartlett
Secrétaire du Conseil des Arts du Canada

255, rue Albert
C.P. 1047
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8

Interurbain sans frais: 1(800) 267-8282
Communications locales: 237-3400

Section 1

MANDAT

Le Conseil

1.01 Le Conseil des Arts du Canada a été créé par une loi du Parlement du Canada en 1957 (Loi sur le Conseil des Arts du Canada, 1957, SRC 1970 c-2, version modifiée). Il a pour objet (article 8(1) de la Loi) "de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'oeuvres d'art et, notamment, il peut, pour faciliter la réalisation de ses objets,

- a) aider les organisations qui ont des objets semblables aux siens, coopérer avec elles et s'assurer leur concours;
- b) accorder, par l'intermédiaire d'organisations compétentes ou par d'autres moyens, des subventions, des bourses d'études ou des prêts à des personnes qui se trouvent au Canada, en vue d'études ou de recherches dans le domaine des arts au Canada ou à l'étranger, et à des personnes qui se trouvent à l'étranger, en vue d'études ou de recherches dans le domaine des arts au Canada;
- c) accorder des prix à des personnes qui se trouvent au Canada pour reconnaître des réalisations exceptionnelles;
- d) organiser et prendre en charge l'exposition, la représentation et la publication d'oeuvres ressortissant au domaine des arts;
- e) échanger avec des organisations ou des pays étrangers ou avec des personnes qui se trouvent à l'étranger des renseignements et des connaissances ressortissant au domaine des arts; et
- f) organiser des manifestations destinées à faire connaître les arts canadiens à l'étranger."

1.02 L'expression "arts" (article 2) comprend "l'architecture, les arts de la scène, la littérature, la musique, la peinture, la sculpture, les arts graphiques et toute autre activité de création et d'interprétation du même genre." Le Conseil s'intéresse aux artistes, publics, groupements artistiques, qu'ils soient bien en place ou à leurs débuts, et à tout genre d'oeuvre d'art.

1.03 L'objectif général du Conseil des Arts du Canada est de reconnaître, favoriser et promouvoir l'excellence dans les arts. La plupart des subventions sont accordées par voie de concours dont les jurys sont composés d'artistes professionnels et d'autres spécialistes indépendants des disciplines considérées. Les concours publics et l'appréciation des demandes par d'autres artistes impartiaux font partie intégrante du processus de décision du Conseil.

1.04 Le Conseil des Arts du Canada "n'est pas mandataire de Sa Majesté" (article 13). Il consiste en fait en une fondation créée par une loi, qui, aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu, est considérée comme un organisme de bienfaisance. Le caractère "philanthropique" du Conseil est bien illustré par la provenance de ses fonds; ces derniers comprennent les revenus d'une caisse de dotation de 50 millions de dollars constituée par le Parlement en 1957, divers dons et legs et, depuis 1965, une affectation budgétaire annuelle autorisée par le Parlement.

Section 1

MANDAT (fin)

Le Conseil (fin)

1.05 Au début, le Conseil des Arts du Canada avait aussi pour mandat de favoriser et de promouvoir les lettres et les sciences humaines au Canada. En 1977-1978, la Loi sur le Conseil des Arts du Canada a été modifiée et la responsabilité de l'aide à la recherche en sciences humaines a été attribuée au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Le Conseil des Arts du Canada est maintenant responsable de l'aide aux arts et de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

La Commission canadienne pour l'UNESCO

1.06 Outre son mandat de favoriser et de promouvoir les arts, le Conseil des Arts du Canada a reçu la responsabilité de la Commission canadienne pour l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) (en vertu de l'article 8(2) du Décret du CP 1957-831 et conformément à la Constitution de l'UNESCO).

1.07 La Commission canadienne pour l'UNESCO assure des fonctions de consultation, de liaison et d'information dans le cadre de la participation du Canada aux activités internationales de l'UNESCO. Elle est composée de représentants d'organismes non gouvernementaux, de conseillers de divers ministères et d'organismes fédéraux et de citoyens canadiens. Un comité exécutif, qui se réunit cinq fois l'an, assure la gestion de la Commission. Il est composé de représentants du Conseil des Arts du Canada, du ministère des Affaires extérieures, du Conseil des ministres de l'Éducation et de membres élus par la Commission. Le Comité exécutif nomme un président et un vice-président qui exercent les mêmes responsabilités pour l'ensemble de la Commission.

1.08 Le Conseil des Arts du Canada fournit le budget et assure le secrétariat de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Le Secrétariat est dirigé par un secrétaire-général et il comprend cinq agents de programme, deux agents d'information et des employés de soutien. Le Secrétariat organise des séminaires consultatifs et les réunions de l'UNESCO qui ont lieu au Canada; il fournit de l'aide aux établissements canadiens qui étudient des sujets tels que l'enseignement préscolaire, l'éducation permanente, l'alphabétisation des adultes, les campagnes de lutte contre la toxicomanie, la vulgarisation scientifique, les réserves de la biosphère, les stratégies de lutte contre la pollution de l'eau, le patrimoine mondial, le multiculturalisme et la compréhension internationale; enfin, il aide les spécialistes canadiens à participer aux programmes internationaux de l'UNESCO. Le Secrétariat publie un bulletin trimestriel, une revue de presse, un répertoire de films et, de temps à autre, des rapports d'information et de recherche.

Section 2

STRUCTURE

Le Conseil

2.01 Le Conseil des Arts du Canada se compose d'un président, d'un vice-président et de 19 membres nommés par le Gouverneur en conseil (article 3). Les membres, choisis dans toutes les régions du pays, sont nommés pour trois ans; ce sont eux qui, collectivement, ont le dernier mot à dire sur les politiques, programmes et méthodes du Conseil et qui en assurent en dernier ressort la responsabilité. Le Conseil se réunit généralement quatre fois par année, à Ottawa; dans l'intervalle, c'est le Comité exécutif qui prend les décisions nécessaires.

2.02 Le Conseil des Arts bénéficie des conseils d'un Comité des placements, qui gère les revenus provenant de la caisse de dotation du Conseil. Ce Comité se compose de trois personnes nommées par le Gouverneur en conseil, par le président du Conseil des Arts du Canada et par un de ses membres désigné par le Conseil lui-même (article 18).

2.03 Le Conseil des Arts du Canada rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire d'un membre du Conseil privé désigné par le Gouverneur en conseil; actuellement, c'est le ministre des Communications (article 23). Les états financiers du Conseil sont vérifiés par le Vérificateur général du Canada et déposés chaque année au Parlement (article 22).

Le directeur et le directeur associé

2.04 Les politiques et programmes du Conseil sont mis en oeuvre par un personnel ayant à sa tête un directeur et un directeur associé nommés à titre amovible par le Gouverneur en conseil (article 5). Tous les autres membres du personnel sont nommés par le Conseil, qui délègue normalement ce pouvoir au directeur, son mandataire général.

La Commission consultative des Arts

2.05 Cet organisme, qui est nommé par le Conseil des Arts du Canada, se compose d'environ 40 membres choisis dans toutes les régions du pays et représentant habituellement les diverses disciplines artistiques auxquelles le Conseil vient en aide. Il est chargé de faire au Conseil des recommandations concernant la politique générale à adopter pour l'aide aux arts, d'évaluer les politiques et programmes existants et de formuler aussi des recommandations concernant ceux qu'il conviendrait d'adopter. Des comités de la Commission examinent la composition des jurys ainsi que les résultats des concours dans chacune des disciplines. La Commission et ses comités soumettent leurs recommandations au Conseil, à ses réunions trimestrielles.

2.06 Le Conseil des Arts du Canada s'assure également le concours d'artistes et de professionnels des arts, qu'il consulte individuellement, et collectivement quand ils sont constitués en jurys et en comités de sélection. Chaque année, le Conseil demande ainsi l'avis de centaines de conseillers avant d'attribuer subventions et bourses.

Section 2

STRUCTURE (fin)

Le secrétaire

2.07 Le secrétaire du Conseil remplit les fonctions habituellement confiées au secrétaire d'une société; il a la responsabilité des procès-verbaux des réunions du Conseil et de ses comités, ainsi que des autres documents pertinents; il organise les réunions du Conseil et de ses comités; il tient des séances d'information; il fournit les autres services dont ont besoin le président et les membres du Conseil; il coordonne les réponses aux questions parlementaires et la préparation des documents dont on demande le dépôt, et décide de la suite à donner aux demandes adressées au Conseil en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

2.08 Le secrétaire assume également la responsabilité du Service des communications et du Service de traduction et de terminologie du Conseil; le premier s'occupe des relations avec les médias et le public, des publications, de la bibliothèque, des manifestations spéciales et autres activités, tandis que le second est chargé de la traduction, des conseils linguistiques, de l'administration de la Loi sur les langues officielles et des activités qui s'y rapportent.

Le trésorier

2.09 Le trésorier assume les responsabilités habituellement confiées au trésorier d'une société et dirige aussi la Division de l'administration (voir paragraphe 2.11 et section 4).

La Division des arts

2.10 Cette division examine les demandes d'aide présentées par des artistes et des organismes artistiques et fait des recommandations concernant celles qu'il convient d'accepter. Elle compte actuellement neuf services: Service des bourses, Danse, Programme Explorations, Arts-médias, Musique, Théâtre, Office des tournées, Arts visuels (y compris la Banque d'oeuvres d'art) et Lettres et édition.

La Division de l'administration

2.11 Sous la direction du trésorier, cette division reçoit, traite et classe les demandes d'aide et s'occupe d'administration du Conseil. Elle compte actuellement sept services: Fichier central, Finances, Informatique, Service intérieur, Personnel, Reprographie, et Recherche et Évaluation.

Section 3

PROGRAMMES

3.01 Par l'entremise de sa Division des arts, le Conseil des Arts du Canada offre de nombreux programmes de bourses et services spéciaux aux artistes et organismes artistiques.

Le Service des bourses

3.02 Le Service des bourses administre les programmes qui s'adressent aux artistes. Les artistes professionnels canadiens peuvent obtenir des bourses de création ou de perfectionnement dans les domaines suivants: administration des arts, architecture, arts plastiques, cinéma, critique d'art, création littéraire, danse, multidisciplinarité, musique, performance, photographie, théâtre et vidéo. Ils doivent être citoyens canadiens, ou immigrants reçus ayant résidé au Canada cinq ans au moins. Cinq types de bourses sont offerts:

Les bourses "A", accordées aux artistes chevronnés, couvrent les frais de subsistance pendant la durée d'un programme de travail approuvé;

Les bourses "B", accordées aux artistes qui se perfectionnent, couvrent les frais de subsistance pendant la durée d'un programme de travail approuvé;

Les bourses de courte durée couvrent les frais de subsistance pendant jusqu'à trois mois pour la réalisation d'un projet approuvé;

Les bourses de frais couvrent le coût des biens et services nécessaires à la réalisation d'un projet particulier, mais non les frais de subsistance;

Les bourses de voyage permettent à des artistes de se rendre à des manifestations importantes pour leur carrière.

3.03 Le Service administre aussi un Programme de subventions de représentation internationale, par lequel il prend en charge les frais de déplacement des Canadiens qui siègent au bureau ou au conseil d'organismes artistiques internationaux et non gouvernementaux.

3.04 Le Service administre aussi, pour le compte du ministère des Affaires extérieures, un programme qui permet aux écoles et organismes culturels canadiens d'inviter des artistes étrangers de premier plan à venir enseigner au Canada les arts d'interprétation ou de création. Il met également à la disposition de plasticiens et de musiciens canadiens trois studios situés à la Cité internationale des arts, à Paris.

Le Service de la danse

3.05 Ce Service administre les programmes d'aide destinés aux compagnies professionnelles de danse, aux organismes et associations canadiens de ballet, de danse moderne et de danse expérimentale. Les formes d'aide suivantes peuvent être obtenues:

Subventions aux compagnies: subventions de fonctionnement pour les activités annuelles d'un organisme, et subventions de projet pour certaines activités particulières.

Section 3

PROGRAMMES (suite)

Le Service de la danse (fin)

Subventions aux ateliers chorégraphiques: offertes aux compagnies de danse bénéficiant de subventions de fonctionnement, pour le perfectionnement de chorégraphes qui, habituellement, font partie de la troupe de danseurs.

Subventions aux chorégraphes indépendants: offertes à des chorégraphes qui n'appartiennent pas à des compagnies de danse établies, mais qui travaillent régulièrement et qui présentent périodiquement leurs œuvres en public.

Subventions aux écoles de danse: subventions de fonctionnement et subventions de projet offertes à un nombre limité d'écoles attachées à des compagnies de danse professionnelles bénéficiant de subventions de fonctionnement du Conseil des Arts du Canada.

Subventions aux organismes de soutien: offertes, entre autres, à des associations nationales qui fournissent des services à la danse professionnelle au Canada.

Aide aux centres de danse: subventions couvrant les cachets des chorégraphes ou la part des recettes qui leur revient.

Subventions aux présentateurs de danseurs et de chorégraphes indépendants: offertes aux petits présentateurs de spectacles pour les aider à payer le salaire d'un administrateur ou d'un programmateur, ou une partie des frais de publicité et de promotion.

Aide à la communication: subventions aux compagnies et organismes de danse pour les déplacements de leurs cadres au Canada, en vue d'échanges et de consultations.

Explorations

3.06 Le Programme Explorations encourage la recherche de nouvelles formes d'expression culturelle et de participation à la culture. Il offre des subventions à des particuliers et à des organismes pour la réalisation de projets originaux qui, à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre des moyens d'expression courants, contribuent à une meilleure compréhension du passé culturel du Canada ou à l'édification de son avenir culturel.

3.07 Les subventions Explorations servent à financer toutes sortes de réalisations: scénarios, ateliers d'artisanat, biographies, diapositives et autres formes d'art, textes populaires, enregistrements, cinéma, vidéo et audio d'essai, animation culturelle et histoires locales et régionales. Les demandes sont appréciées par cinq comités régionaux composés de résidants des régions qui sont ainsi en mesure d'évaluer la valeur de chaque projet pour la région. Un comité national examine l'intérêt, pour le pays entier, de chacun des projets recommandés par les comités régionaux.

Section 3

PROGRAMMES (suite)

Le Service des arts-médias

3.08 Le Service des arts-médias vient en aide aux établissements et associations des domaines du cinéma, de la vidéo et des autres arts-médias; habituellement, le Service subventionne des cinéastes, vidéastes, distributeurs et présentateurs indépendants, qui ne travaillent pas à des fins commerciales. Les programmes suivants sont offerts:

Subventions de réalisation cinématographique: subventions aux cinéastes professionnels indépendants pour l'achat ou la location de matériel, les salaires et autres frais de production de films non commerciaux.

Aide aux sociétés cinématographiques: pour stimuler la production, la distribution et la présentation, par des indépendants, de films non commerciaux. Les subventions couvrent les frais de fonctionnement, de programmation ou de projets spéciaux.

Programme d'ateliers - coopératives de production cinématographique: subventions qui permettent à des cinéastes professionnels de l'extérieur d'une région de venir offrir des ateliers de niveau supérieur, d'une durée de trois à cinq jours, en rédaction de scénario, direction, art cinématographique, sonorisation, découpage, etc.

Palmarès du court métrage indépendant: subventions accordées tous les ans par voie de concours et destinées à faciliter la distribution des films primés, dans les salles commerciales. Ce programme vise à mieux faire connaître et apprécier les courts métrages d'art réalisés par des artistes canadiens indépendants, à favoriser la distribution de ces films aux salles commerciales et à encourager la réalisation, par des artistes canadiens indépendants, de courts métrages créatifs, non commerciaux. Le programme est subventionné par le Conseil des Arts du Canada mais administré par l'Académie du cinéma canadien.

Subventions spéciales: subventions aux organismes professionnels non commerciaux et aux groupements de soutien pour des activités spéciales, par exemple des projections de films, des ateliers ou des publications cinématographiques.

Aide à la communication (cinéma): subventions aux organismes non commerciaux; elles couvrent les frais de déplacement, en Amérique du Nord, de leurs cadres, en vue d'échanges et de consultations.

Aide aux organismes de vidéo: pour stimuler la réalisation de vidéos par des organismes professionnels indépendants, non commerciaux, qui s'occupent de production ou de post-production de vidéos, en assurent la distribution ou la présentation. Les subventions couvrent une partie des frais de fonctionnement ou des coûts de la programmation ou des projets spéciaux.

Subventions spéciales: pour la réalisation de projets uniques par des organismes non commerciaux de vidéastes ou des groupes de soutien qui ne reçoivent pas de subventions de fonctionnement du Conseil.

Fonds de bandes et de matériel vidéo: pour développer la vidéothèque privée du Conseil, mettre des bandes vierges à la disposition des artistes et deux caméras couleur à la disposition de divers groupes au Canada.

Aide à la communication (vidéo): subventions à des organismes sans but lucratif de vidéo; elles couvrent les frais de déplacement, en Amérique du Nord, de leurs cadres, en vue d'échanges ou de consultations.

Section 3

PROGRAMMES (suite)

Le Service de la musique

3.09 Le Service de la musique vient en aide aux formations, associations et organismes musicaux par les programmes suivants:

Subventions aux orchestres: subventions de fonctionnement pour des activités annuelles et subventions pour des projets spéciaux, par exemple, l'engagement de musiciens professionnels, la tenue d'ateliers et la formation d'exécutants ou de chefs d'orchestre.

Subventions aux compagnies d'opéra: subventions de fonctionnement pour des activités annuelles et subventions pour des projets particuliers, par exemple la présentation de matinées aux étudiants, l'engagement de solistes et la tenue d'auditions.

Subventions à d'autres formations et sociétés musicales: subventions de fonctionnement ou de projet destinées à des groupes de soutien, des ensembles de musique de chambre, des festivals ou des choeurs professionnels pour diverses activités, par exemple la présentation de musique canadienne contemporaine, la création d'un répertoire, la publication de bulletins, la tenue d'ateliers ou l'engagement d'artistes ou d'administrateurs professionnels.

Subventions aux chorales amateurs: subventions pour la rémunération de musiciens professionnels: chefs de chorale, solistes, instrumentistes ou animateurs d'ateliers.

Commande de compositions musicales: subventions offertes à des organismes musicaux canadiens pour couvrir les cachets des compositeurs et les frais de transcription des œuvres commandées pour être jouées en public.

Formation d'administrateurs d'orchestre: subventions qui couvrent les frais de subsistance des candidats retenus pour un stage de formation auprès de grands orchestres canadiens.

Aide à l'enregistrement d'interprètes canadiens et d'œuvres musicales canadiennes: subventions aux éditeurs canadiens de disques pour le premier ou le second disque d'un interprète canadien en début de carrière ou l'enregistrement de musique canadienne. Dans les deux cas, la subvention est applicable aux cachets des interprètes.

Aide à la communication: subventions à des formations et organismes musicaux; elles couvrent les déplacements, au Canada, de leurs cadres, en vue d'échanges et de consultations.

Le Service du théâtre

3.10 Ce service aide les compagnies, organismes et associations de théâtre par les programmes suivants:

Subventions aux compagnies, écoles et autres établissements: subventions de fonctionnement pour les activités annuelles d'un établissement et subventions de projets, notamment pour la création de nouvelles pièces, la tenue d'ateliers de théâtre ou de dramaturgie, la commande de textes dramatiques ou l'engagement de comédiens et de metteurs en scène professionnels.

Section 3

PROGRAMMES (suite)

Le Service du théâtre (fin)

Stages de dramaturges résidants: subventions qui permettent à des dramaturges canadiens connus de prendre contact avec des compagnies professionnelles de théâtre; en faisant un séjour auprès de compagnies canadiennes de théâtre à but non lucratif.

Aide à la communication: Subventions aux organismes et compagnies de théâtre pour les déplacements, au Canada, de leurs cadres, en vue d'échanges et de consultations.

L'Office des tournées

3.11 L'Office des tournées facilite les tournées d'artistes canadiens, contribue au perfectionnement des agents d'artistes et des organisateurs de tournées et participe à l'amélioration de la coordination et de la promotion des tournées. Il tient, en collaboration avec des gouvernements provinciaux et des organismes culturels, des conférences régionales appelées "Contacts", qui rassemblent des exécutants, des agents et des organisateurs pour des séances d'engagement, des ateliers ou des auditions. L'Office publie une abondante documentation sur les artistes canadiens, les circuits de tournée, les médias, la coordination et l'organisation des tournées. Il offre les programmes suivants:

Aide aux tournées de spectacles: subventions à des artistes et groupements canadiens pour couvrir les déficits de tournées en dehors de leur région ou pour faciliter l'établissement de circuits régionaux, ainsi qu'à des compagnies étrangères qui font des tournées au Canada dans le cadre d'échanges culturels.

Stages: subventions pour permettre aux candidats retenus de travailler auprès de spécialistes de la représentation d'artistes ou de l'organisation de tournées.

Concerts Canada: subventions d'encouragement et subventions de promotion professionnelle pour la formation d'imprésarios canadiens et de musiciens canadiens qui font de la musique classique.

Festivals: bourses pour permettre à des artistes canadiens de se rendre aux grands festivals de jazz, de théâtre, de danse, de folklore et de musique classique tenus en dehors de leur province.

Fonds spécial de participation aux arts de la scène: investissements dans des spectacles de théâtre, de musique et de danse présentés par des producteurs canadiens indépendants ou par des organismes artistiques à but non lucratif.

Aide à la communication: subventions couvrant les frais de déplacement des imprésarios à l'extérieur de leur province de résidence, mais au Canada, en vue d'échanges et de consultations.

Le Service des arts visuels

3.12 Ce service vient en aide aux établissements et associations engagés dans les arts plastiques, par les programmes suivants:

Section 3

PROGRAMMES (suite)

Le Service des arts visuels (fin)

Aide aux centres alternatifs: subventions pour couvrir les frais de fonctionnement ou de programme, et subventions pour couvrir les frais entraînés par des expositions ou des programmes dans des centres qui n'ont pas droit à une subvention de fonctionnement ni à une subvention de programme.

Aide aux musées publics: subventions pour la préparation d'expositions originales et l'installation des pièces, pour des publications ou pour des activités directement liées aux expositions.

Aide aux ateliers de gravure: subventions aux ateliers de gravure qui sont dirigés par des artistes professionnels et offrent équipement et aide aux artistes locaux.

Artistes invités: subventions permettant à des universités, écoles d'art, associations d'artistes, musées, centres d'exposition, etc., d'inviter des artistes professionnels à des échanges avec la communauté artistique locale.

Ateliers à New York: subventions pour la location de studios à P.S.I., le centre d'expérimentation de l'Institute for Art and Urban Resources à New York, à l'intention de plasticiens canadiens travaillant à des réalisations multi-média.

La Banque d'oeuvres d'art

3.13 La Banque d'oeuvres d'art du Conseil achète des œuvres d'artistes canadiens contemporains et les loue aux ministères et organismes fédéraux et à d'autres établissements publics et organismes à but non lucratif. Les responsables de la Banque organisent aussi des expositions des œuvres de sa collection et prêtent, de temps à autre, des œuvres pour les expositions montées par d'autres établissements.

3.14 La Banque offre divers services; elle peut, par exemple, fournir des diapositives des œuvres aux écoles et bibliothèques, au prix coûtant. Elle accorde aussi aux musées publics un montant égal à leur contribution, pour l'achat d'œuvres d'artistes canadiens contemporains destinées à leur collection permanente.

Le Service des lettres et de l'édition

3.14 Ce service vient en aide aux maisons, organismes et associations qui s'occupent d'édition, par les programmes suivants:

Subventions globales: offertes à des maisons d'édition canadiennes pour leur programme annuel d'édition de livres canadiens.

Subventions par titre: offertes aux maisons canadiennes d'édition qui n'ont pas droit aux subventions globales, pour la publication de certains manuscrits.

Subventions à la traduction: offertes aux maisons d'édition canadiennes pour la traduction d'œuvres d'auteurs canadiens d'une langue officielle à l'autre ou, dans le cas d'œuvres de fiction, de poésie, de théâtre et de littérature de jeunesse écrites en langue étrangère, pour leur traduction en français ou en anglais; les compagnies de théâtre professionnelles y ont également droit pour la traduction de pièces canadiennes qu'elles mettront en scène.

Section 3

PROGRAMMES (suite)

Le Service des lettres et de l'édition (suite)

Subventions à la traduction en langue étrangère: pour la traduction d'ouvrages canadiens dans une langue autre que le français ou l'anglais, en vue de leur publication à l'étranger.

Aide aux périodiques: subventions pour la publication de revues consacrées aux œuvres d'écrivains canadiens (romanciers, poètes, dramaturges, critiques littéraires) ou aux arts plastiques et aux arts d'interprétation au Canada.

Programme d'achat et de dons de livres: achat, chez des éditeurs canadiens, de lots de livres canadiens qui seront distribués gratuitement au Canada (clubs de gens de l'âge d'or, bibliothèques municipales, hôpitaux, prisons, et districts scolaires éloignés) et à l'étranger (ambassades, hauts-commissariats et consulats) par l'entremise des Affaires extérieures. Les livres doivent être mis à la disposition du public.

Diffusion et distribution du livre et du périodique canadiens: subventions à des organismes de diffusion du livre et à des associations d'éditeurs pour assurer, en collaboration, la promotion et la distribution des livres et périodiques canadiens.

Subventions pour tournées de promotion: offertes à des éditeurs canadiens pour couvrir les frais d'écrivains canadiens en tournée de promotion.

Rencontres avec des écrivains canadiens: subventions pour permettre à des musées, des centres communautaires, des bibliothèques et des établissements d'enseignement postsecondaire d'inviter des romanciers, poètes, dramaturges, auteurs pour la jeunesse, etc., à venir rencontrer le public et à parler de leurs œuvres.

Rencontres avec des écrivains canadiens aux États-Unis: pour permettre à des organismes américains d'inviter des romanciers, poètes, dramaturges, auteurs pour la jeunesse, canadiens, à venir lire des extraits de leurs œuvres.

Festival national du livre: subventions et services pour la tenue, chaque année, d'une semaine de promotion du livre et du périodique canadiens, dans l'ensemble du pays. Des groupes locaux, municipalités, gouvernements provinciaux, écoles, bibliothèques, librairies et clubs planifient et organisent des activités à cette occasion. Des comités régionaux soumettent les projets au Conseil, qui décide de l'aide à accorder.

Subventions à des associations nationales d'auteurs et d'éditeurs de livres et de périodiques: offertes aux associations professionnelles de poètes, de dramaturges et de romanciers canadiens, de même qu'aux éditeurs canadiens de livres et de périodiques pour couvrir leurs frais de fonctionnement, et les frais entraînés par leurs projets spéciaux, réunions et conférences annuelles.

Programme de séjours de courte durée pour écrivains: conçu pour permettre aux écrivains de passer de 4 à 10 jours dans une collectivité afin de rencontrer les gens de l'endroit, accorder des entrevues, prononcer des allocutions, donner des lectures publiques de leurs œuvres, etc.

Stages d'écrivains résidants: pour permettre à un établissement canadien d'enseignement postsecondaire ou autre organisme public d'inviter un écrivain à venir faire sur place un séjour durant lequel il devra travailler à la création d'une œuvre; l'écrivain n'enseigne pas mais rencontre simplement les autres écrivains et les étudiants et prend part à des ateliers et séminaires.

Section 3

PROGRAMMES (fin)

Le Service des lettres et de l'édition (fin)

Échange d'écrivains Canada-Écosse: programme conjoint du Conseil des Arts du Canada et du Scottish Arts Council aux termes duquel un poste d'écrivain résidant est offert dans une université canadienne à un écrivain écossais et, dans une université écossaise, à un écrivain canadien, pour l'année universitaire. Le Conseil des Arts assure les frais d'avion aller et retour de l'écrivain canadien (personnes à charge incluses) et verse une indemnité à l'écrivain écossais.

Échange d'écrivains Canada-Pays de Galles: (programme suspendu pour un certain temps) programme conjoint du Conseil des Arts du Canada et de la Welsh Academy of Writers permettant à des écrivains canadiens et gallois d'échanger des visites comportant lectures publiques, séminaires et rencontres. Le Conseil des Arts assure les frais d'avion aller et retour des écrivains canadiens, contribue aux cachets de lectures publiques des invités gallois et rembourse les hôtes canadiens de certains frais d'hospitalité.

Prix littéraire Canada-Suisse: d'un montant de 2 500 \$, il est attribué conjointement chaque année par le Conseil des Arts du Canada et la Fondation Pro Helvetia, tour à tour à un écrivain suisse et à un écrivain canadien, pour une oeuvre publiée en français au cours des années précédentes.

Prix littéraires du Gouverneur général: de 5 000 \$ chacun, ils récompensent chaque année les auteurs du meilleur livre de langue française et de langue anglaise dans les quatre catégories suivantes: romans et nouvelles, poésie, théâtre, études et essais.

Prix de traduction: deux prix de traduction de 5 000 \$ chacun récompensent chaque année deux traductions de livres canadiens publiées l'année précédente, l'une de français en anglais, et l'autre d'anglais en français.

Prix de littérature de jeunesse: de 5 000 \$ chacun, ils récompensent les auteurs et les illustrateurs des meilleurs livres de ce genre en anglais et en français.

Section 4

ADMINISTRATION

4.01 La Division d'administration regroupe sept services: Fichier central, Finances, Informatique, Service intérieur, Personnel, Reprographie et Recherche et Évaluation.

Le Fichier central

4.02 Ce service s'occupe de la gestion des documents de tout le Conseil des Arts; il classe les documents généraux par sujet et conserve à part les demandes d'aide. C'est ce service qui s'occupe aussi d'entreposer les documents dont on n'a plus un besoin immédiat et qui s'entend avec les Archives publiques du Canada pour leur transfert, leur entreposage et leur communication.

Le Service des finances

4.03 Ce service s'occupe des documents financiers du Conseil et administre, conseillé par le Comité des placements, son portefeuille de placements. (voir en 2.02). Il prépare des états trimestriels des placements et des états financiers annuels. C'est lui également qui se charge du budget annuel et des prévisions budgétaires annuelles du Conseil et prépare les états financiers trimestriels.

Le Service d'informatique

4.04 Ce service est responsable de toute l'informatique au Conseil, et notamment de l'élaboration de systèmes pour répondre à ses besoins, de la réalisation d'études sur les diverses utilisations auxquelles un système pourrait se prêter, de la conception, de l'élaboration et du fonctionnement du système informatique du Conseil; il fait aussi une analyse informatisée des opérations et méthodes administratives du Conseil pour en augmenter le rapport coût-efficacité.

4.05 Les systèmes et activités suivants sont informatisés: systèmes de comptabilité et de contrôle budgétaire, système du Service des bourses, où les demandes d'aide sont classées par artiste; listes d'envoi du Conseil des Arts, inventaire de la Banque d'oeuvres d'art, qui sert à sa gestion et au catalogage des œuvres, préparation et photocomposition du supplément au rapport annuel du Conseil, traitement de textes et photocomposition, système d'information sur le personnel et système de contrôle des immobilisations.

Le Service intérieur

4.06 Ce service assure les services généraux et s'occupe notamment de l'achat et de l'entretien du mobilier, du matériel et des appareils, des télécommunications, des mesures à prendre pour les déplacements, de la disposition des bureaux, des dispositions à prendre en vue des conférences et des réservations à faire pour les salles de réunion. Il assure aussi les services d'entreposage et de courrier externe et interne.

Section 4

ADMINISTRATION (fin)

Le Service du personnel

4.07 Ce service est chargé d'annoncer les vacances au sein du personnel, de faire subir les entrevues aux candidats, d'assurer la dotation des postes, de les classer, de veiller à ce que le rendement du personnel soit évalué, de tenir à jour les dossiers qui concernent le personnel et de s'occuper de toutes les autres questions de personnel.

Le Service de la reprographie

4.08 Ce service reproduit les rapports et autres documents dont ont besoin les autres services et fait de même, à contrat, pour le Conseil de recherches en sciences humaines.

Le Service de recherche et d'évaluation

4.09 Ce service fait un contrôle statistique des opérations du Conseil, évalue les répercussions de ses politiques et programmes, détermine les besoins en recherche et y donne suite, mène des études de faisabilité de politiques et de programmes et s'occupe aussi des recherches particulières que le Conseil fait faire.

4.10 Le service recueille et dresse des statistiques dans les domaines suivants: subventions, bourses et services offerts par le Conseil, coûts administratifs de l'aide et des services offerts; nature de la clientèle du Conseil et notamment, activités, revenus et dépenses des organismes artistiques qui reçoivent l'aide du Conseil, situation socio-économique des artistes et du public qui s'intéresse aux arts, et aide, financière et autre, que le public, le secteur privé et les organismes philanthropiques assurent aux arts.